



Après la mort de Nahel, l'institution policière est-elle raciste ?

Volontairement provocatrice, la question telle qu'elle est formulée, a été évoquée tant les récriminations d'une partie de la jeunesse sont fortes à son encontre.

Des bavures policières des années 1980 à ce qui s'apparente à un homicide dont il conviendra à la justice d'établir les circonstances précises la semaine dernière, la liste est relativement étoffée des dérapages, conditions d'interpellations qui soulèvent des questions sur la scène médiatique. Poser la question de la déontologie policière comme service public de la sécurité n'est en rien une remise en cause de ses prérogatives, de son utilité et de son fondement. Après tout, elle est un droit décliné dans les articles II et XII de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen sous la forme du droit à la sécurité puis d' « *une force publique...instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité*

particulière de ceux auxquels elle est confiée. »

La haine, propagée par les militants de l'ultra gauche ou le leader de la France Insoumise, à l'égard de l'institution policière est donc contraire au pacte fondamental qui lie les citoyens de ce pays depuis le 26 août 1789 et fonde les grands acquis des démocraties libérales depuis deux siècles pour les plus anciennes d'entre-elles. Rien n'a jamais attesté – à l'exception de la parenthèse de la collaboration sous la férule de l'extrême-droite française – de législations, règlements ou directives à caractère raciste sous la république, colonisation mise à part avec une différenciation constituée sur les droits civils et les peines encourues en fonction de l'origine. Mais ce temps est fort heureusement derrière nous. ◀◀◀

ACTUALITES FRANCE



NUMERO SPECIAL

Vacances obligent, nous ralentissons notre livraison quinzomadaire durant la période estivale pour mieux vous retrouver fin août avec les trois rubriques désormais traditionnelles qui sont les nôtres : *local, national et international*.

Pour ce numéro faisant la part belle au "national", il était évidemment difficile de ne pas traiter du déferlement de violences qui a secoué bon nombre de métropoles, villes moyennes et petites et de quartiers, particulièrement ceux de la politique de la ville après le drame survenu à Nanterre, qui a vu un jeune adolescent de 17 ans, Nahel, perdre la vie sous la balle d'un policier. Loin des outrances et des invectives sur lesquelles nous reviendrons, nous voudrions dans ces colonnes, rappeler un certain nombre de vérités, de vécu mais aussi de convictions qui sont les nôtres tandis que les régimes illibéraux d'Europe utilisent à dessein des images de chaos qui frappent le pays pour instrumentaliser le procès d'une société multiculturelle et métissée à laquelle nous sommes attachés.

L'institution policière est-elle raciste (suite)

Une fois la question de l'institution hors de cause, question qui fracture à nouveau la gauche en son sein, nous pouvons observer deux réalités peu contestables. L'impulsion politique donnée à la question du maintien de l'ordre a évidemment une traduction pratique sur le terrain. Que l'on songe aux relations détestables établies sous le préfet de Paris Didier Lallement durant plusieurs années au temps de la contestation du premier projet de réforme Macron sur les retraites. Les organisations syndicales ont unanimement salué l'arrivée du nouveau préfet de police de Paris Laurent Nunez comme un soulagement

après des années de techniques de nasses et de violences

instituées comme règles quasi-systématiques à l'égard de la majorité pacifique des cortèges en région parisienne. Sur ce plan, la comparaison avec nos voisins

européens doit interroger les pratiques de maintien de l'ordre, tout en reconnaissant que comparaison ne vaut pas raison, tant en terme de densité démographique que de difficultés sociale et politique avec les pays d'Europe du Nord par exemple.

La deuxième observation concerne la persistance et l'enracinement de comportements individuels effectivement racistes, dénoncés depuis des décennies dans plusieurs services de la police, inégaux par leur fréquence et leur intensité selon le corps d'origine. C'est probablement le point qui cristallise la frustration, la colère voire la haine de pans entiers de la jeunesse contre l'uniforme bleu marine. Les contrôles au faciès, documentés par différentes associations de lutte contre le racisme, sont une réalité insupportable pour de nombreux jeunes gens,

masculins pour l'écrasante majorité d'entre eux, dont la peau est mate ou foncée, indépendamment de leur origine. Cette inégalité de traitement, vexation pluriquotidienne dans de nombreux quartiers en difficultés, est une insulte à notre pacte démocratique et républicain. Elle fragilise la confiance à l'égard des institutions et rejette une partie de ceux qui en sont victimes dans les bras des clowns populistes quand ce n'est pas ceux, tout aussi tristes, de la radicalité religieuse. Ces comportements doivent évidemment être évoqués et non niés, durement sanctionnés, non pour jeter

l'opprobre sur une profession dont chacun peut comprendre la complexité de la tâche mais pour réhabiliter et conforter le lien de confiance entre ces populations et les fonctionnaires qui assument ces tâches de sécurité.

Le succès aux

élections professionnelles du syndicat Alliance Police dont la dernière prise de position publique, est apparue comme une menace à peine voilée à l'égard du pouvoir politique donne d'ailleurs le ton et illustre l'idéologie qui travaille une partie des fonctionnaires de la police nationale. Les études politiques et sondagières sur l'enracinement de l'extrême-droite dans ces corps constitués ne sauraient être décorréliées des dérapages déontologiques rapportés par ceux qui en sont les premières victimes comme par de nombreux journalistes. Le tutoiement quasi systématique, les insultes à caractère discriminatoires et ordurières, les humiliations gratuites, n'ont pas place dans la police au même titre qu'un enseignant qui insulterait ses élèves ou un médecin remettant en cause la science médicale auprès de ses patients. ◀◀◀



L'institution policière est-elle raciste (suite)

Accepter de reconstituer les fils de la confiance, c'est accepter de traiter les questions qui fâchent à l'occasion d'un drame qui a légitimement ému une majorité de la population. Rien ne saurait pire que de passer à autre chose, une fois la colère et l'indignation retombées, sans évoquer la formation, le recrutement, la réhabilitation de la police de proximité dans les quartiers, tant mise à mal sous la mandature Sarkozy.

Instrumentalisation politique

A l'extrême-droite comme pour J-L Mélenchon et ses partisans, pour des mobiles différents, l'occasion fut celle de l'exploitation au détriment de la dignité et du retour au calme. Mais cette fois-ci, à une large échelle, les limites de l'ignominie furent dépassées. Éric Zemmour utilisait le drame, relayé par l'empire médiatique du groupe Bolloré au mépris des règles élémentaires du journalisme en reprenant des contre-vérités sur le parcours de Nahel, sa famille ou ses camarades tandis que Marine Le Pen exigeait un couvre-feu généralisé et l'état d'urgence dès le lendemain du drame, laissant ses principaux lieutenants établir leurs sophismes et instituer le procès de l'immigration et de son échec alors que les populations qui peuplent les banlieues des quartiers populaires sont françaises depuis plusieurs générations, à l'instar de plus de 60% de la population du pays. Dimanche soir, dans les rues de la métropole lyonnaise, des hordes de militants identitaires en mode milices fascistes, paraient une fois encore pour « la France aux français » et autres « francocides ».

Ces diatribes auxquelles nous sommes devenus tragiquement habitués trouvent désormais des relais internationaux auprès des régimes illibéraux ou dictatoriaux. Les populistes de droite, au pouvoir en Hongrie comme en Pologne, ont honteusement mis en parallèle l'image d'Epinal d'une Pologne renfermée dans ses frontières à l'écart des migrations face à une république française multi-ethnique qui renfermerait par nature, la

violence et le désordre, tandis que la propagande d'Etat russe dénonçait la présence du chef de l'Etat au concert d'un « homosexuel notoire » en l'occurrence Elton John, tandis que le pays aurait sombré dans un chaos généralisé. Cette violence, jugée préoccupante pour le chancelier Scholz comme pour le gouvernement de Joe Biden, a été effectivement, à son paroxysme, un élément d'affaiblissement sur le devant de la scène internationale, à l'heure où des hordes de délinquants déferlaient et attaquaient les magasins, les institutions et s'en prenaient même physiquement aux élus et à leur famille avec l'intention de tuer comme le révélait la tentative d'homicide à la voiture bélier sur le domicile d'un élu de région parisienne.



Sur ce plan, tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont encouragé la violence, refusé d'appeler au calme en tant que personnage public ou institué des diffamations pour de basses œuvres politiques sont moralement coupables et politiquement discrédités : J-L Mélenchon est de ceux-là. Avec des prises de paroles incendiaires, instrumentalisant la colère et la frustration des quartiers, tandis que l'institution judiciaire était réactive et que la première ministre utilisait des mots justes et proportionnés pour s'émouvoir du drame et appeler au calme, le leader de LFI a démontré une nouvelle fois son extrême dangerosité, renforçant les populistes de l'autre rive en tant que tenant de l'ordre face à ceux du désordre, dans une dialectique décidément très pauvre.



L'institution policière est-elle raciste (suite)

Là où la gauche aurait pu et dû poser les questions de la déontologie du service public, de la formation, d'un bouclier européen des droits individuels, des discriminations, une fois le temps du deuil accompli, LFI a soufflé sur les braises sans aucune considération pour les victimes du drame, ni réflexion sur le climat de tension du pays à moins que cela ait été pleinement conscient, ce qui ôterait les circonstances atténuantes. Et dans son obsession hégémonique et sa volonté d'écarter ses adversaires politiques, J-L Mélenchon a institué le procès de Bernard Cazeneuve, ancien premier ministre et ministre de l'Intérieur du temps de F. Hollande. De la même manière qu'il avait accusé de « meurtre » ce dernier dans la mort tragique de R. Fraisse, il a cette fois-ci incriminé la loi de 2017 qu'il a synthétisé en « permis de tuer » dans la grande sagesse qui le caractérise. Pourtant, l'article 435-1 du code de la sécurité publique précise effectivement que « *Lorsqu'ils ne peuvent immobiliser, autrement que par l'usage des armes, des véhicules dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt et dont les occupants sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui* ».

Sans préjuger des conclusions de l'enquête, c'est bien ce qui apparaît comme un non-respect du règlement caractérisé qui a autorisé la première ministre à prendre la parole au parlement. Dès lors, le piteux procès de Mélenchon, mettant en cause la responsabilité

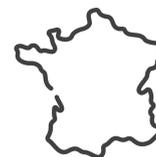
personnelle et morale de B. Cazeneuve est un nouveau tour de passe-passe indigne, grotesque et diffamatoire dont les conséquences politiques sont lourdes. Au lieu de faire œuvre de « conscientisation », de politisation au sens de résolution des questions qui se posent dans la cité, le vieux démagogue a une nouvelle fois conflictualisé un évènement tragique, la mort de Nahel, alors que des milliers de jeunes s'affrontaient aux forces de l'ordre et qu'on dénombrait de nombreux blessés parmi tous les protagonistes.

A l'heure de la solidarité avec les élus ce lundi 3 juillet, sur le parvis des mairies et des hôtels de ville, face à une violence exponentielle à leur égard et alors qu'il s'agit du cœur du pacte républicain comme vecteur premier de la démocratie représentative, J-L Mélenchon s'est trouvé aux côtés de ceux qui ont semé le chaos, attisé la haine avec des conséquences humaines qui auraient pu être décuplées. C'est d'autant plus lamentable pour un homme se réclamant il y a encore peu de la gauche, que la somme des destructions qui affectent les quartiers – individuelles et publiques - affectent prioritairement ceux qui sont déjà dans le dénuement et pour qui le « *service public est la richesse de ceux qui n'en ont pas* ».

On prétend fréquemment que la capacité d'un homme politique à se muer en homme d'Etat se vérifie à l'occasion de crises. On a pu, a contrario, le vérifier.

Projet de loi « Plein emploi » : De la lutte contre la pauvreté à la lutte contre les pauvres

ACTUALITES
FRANCE



Traverser la rue ou faire le tour du vieux port, voilà comment notre président imagine un retour à l'emploi réussi. Les allocataires du RSA, sont parfois présentés comme des fainéants, assistés ou profiteurs d'un système de redistribution trop généreux.

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris par la Constitution du 4 octobre 1958, proclame : « *La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

En 1988, avec l'explosion puis l'enracinement d'un chômage de masse, le Revenu minimum d'insertion (RMI) est créé par le gouvernement de Michel Rocard. F. Mitterrand ajoute :

« L'important est qu'un moyen de vivre ou plutôt de survivre soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien. C'est la condition de leur réinsertion sociale ». Cette nouvelle allocation, versée par la caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, constitue donc un minimum social et vital, quand plus rien d'autre n'est possible.

La loi du 18 décembre 2003 modifie les modalités de gestion du RMI. Elle transfère notamment la responsabilité du pilotage du dispositif aux départements dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, devenant ainsi les seuls responsables de l'octroi du RSA (Revenu de Solidarité Active) et de la politique d'insertion. Face à la baisse de leurs recettes et à la hausse de leurs dépenses, les conseils départementaux sont menacés de ne pas

pouvoir mener à bien leurs missions. C'est dans l'enveloppe liée à l'accompagnement que des réductions se font le plus sentir, considérant qu'un retour à l'emploi nécessite des moyens financiers qui ont manqué aux Conseils Départementaux.

Les promesses non tenues du RSA

Le RSA, mis en œuvre par Nicolas Sarkozy et Martin Hirsh en 2009, définit l'objectif de ramener les plus démunis vers l'emploi tout en répondant à une partie de l'électorat de droite, voire d'extrême droite pour qui la Solidarité Nationale est une expression vaine. Le résultat n'est pas une réussite.

Des milliers de personnes aux RSA ne bénéficient que d'un accompagnement minime, avec un rendez-vous avec le référent unique (RU) 2 à 4 fois dans l'année dans le meilleur des cas. 607,75€ auxquels on soustrait 72,93€ pour la participation logement, quand on perçoit le RSA socle. Les allocataires peuvent ainsi percevoir 534,82€ /mois avec des droits et des devoirs réguliers, comme celui d'envoyer tous les 3 mois à la CAF sa déclaration trimestrielle de revenus, de rencontrer régulièrement son RU et de mettre en œuvre les préconisations pour sortir au plus vite du dispositif. Aujourd'hui le référent peut être un acteur de l'emploi, comme Pôle emploi, une association, ou du social avec un Travailleur Social. Le nombre de personnes accompagnées par référent est tellement important (minimum 100 personnes pour 1 professionnel) que celui-ci dès le départ, a son efficacité empêchée.



Projet de loi « Plein emploi » (suite)

La réforme actuelle portée par le gouvernement, soumise d'ici septembre aux parlementaires, jette davantage l'opprobre sur 2 millions de foyer qui correspondent à 4 millions de bénéficiaires (octobre 2021) pour 15 milliards d'euros engagés. (+ 46% d'allocataires entre 2009 et 2019)

Chaque allocataire du RSA serait automatiquement inscrit à France travail et devrait signer un contrat d'engagement. En échange de l'allocation, il devra "rendre" une activité de 15H à 20H par semaine. 20h de travail devrait a priori être rémunérées à environ 800€ et il faut rajouter à cette somme, la prime d'activité (200-230€ en plus par mois) soit un total de 1000€/mois.

Mais cette réforme ne prévoit pas de rémunérer l'activité imposée. Dans le cadre du contrat d'engagement, la réforme rend la personne passive et l'oblige à s'engager dans "des activités". Même si cette obligation est minorée dans le discours, elle reste une injonction à tout faire, le plus rapidement possible pour sortir du RSA. En tout cas, il n'est plus question d'avancer avec la personne, sur les compétences qu'elle possède ni de la rendre actrice des changements. Une fois de plus, dans le domaine social, il s'agira de faire rentrer "des gens" dans un dispositif et de faire en sorte qu'elles respectent les contours si elles veulent continuer à percevoir leur minimum vital. Pourtant, l'histoire des politiques publiques nous enseigne qu'il est nécessaire que les dispositifs s'adaptent aux personnes pour espérer des changements positifs à long terme et lever les freins à l'insertion sociale comme professionnelle.

Deux écueils majeurs

Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'emploi précise qu'« il ne s'agit pas d'heures de travail mais de 15 à 20 heures d'activités qui seront proposées au bénéficiaire afin de favoriser son retour à l'emploi : des immersions en entreprises, des stages, de la formation ». Huit territoires vont donc expérimenter la

nouvelle formule du RSA, testée du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024. L'État a prévu une enveloppe de 20 millions d'euros pour aider les collectivités engagées dans ces expérimentations. Cette manne financière aurait pu être mobilisée ailleurs, au service des difficultés rencontrées par les personnes au RSA. Malheureusement, le financement restera en-dessous des besoins et les 15 à 20 heures d'activités ne peuvent raisonnablement pas être mise en œuvre sur tout le territoire. Ainsi, le risque n'est pas mince que les chiffres du chômage se dégradent avec cette inscription automatique à France Travail. Quid de l'accompagnement nécessaire pour des personnes qui ont besoin d'être soutenues, d'un point de vue social, psychologique, de santé,



dans et vers le logement, dans l'éducation, la parentalité...car, malgré les caricatures médiatiques ou la démagogie politicienne, on ne vient pas au RSA par plaisir et on n'y reste pas par opportunité. Dans le cadre du projet, les sanctions seront facilitées, négligeant qu'elles existent déjà.

L'autre risque accru est d'augmenter considérablement le non recours aux droits et notamment au RSA. La DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) estime qu'en 2018, le phénomène concernerait 34 % des foyers éligibles au RSA chaque trimestre. Ce non-recours est multifactoriel: manque d'information, complexité des démarches (François Lenglet a essayé et c'est épique !) voire stigmatisation des dispositifs d'assistance.



Projet de loi « Plein emploi » (suite)

Dans ce cas, les économies réalisées à court terme sont de 3 milliards d'euros par an mais les effets à long terme sont évidemment désastreux et beaucoup plus coûteux pour la société.

Ainsi, 23 % des 18-24 ans vivent sous le seuil de pauvreté, alors que ce taux est de 13,6 % pour le reste de la population. Que veut-on pour notre jeunesse, que fait-on?

Quelques propositions d'urgence sociale

Ne peut-on pas commencer par permettre aux jeunes qui ne bénéficient pas de la solidarité familiale de percevoir le RSA (jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance – ASE- par exemple). Le CEJ, contrat d'engagement jeune, a lui aussi touché ses limites. Pourquoi ne pas verser le RSA à toutes personnes majeures ? Pourquoi attendre 25 ans, alors qu'à cette âge aucune distinction sera faite entre le jeune qui peut s'appuyer sur l'aide de sa famille et celui qui ne peut pas.

Pourquoi ne pas généraliser le dispositif qui a fait et continue de faire ses preuves comme « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD). Le travail mérite une vraie réflexion, liée aux conditions du travail aujourd'hui, aux risques psycho sociaux, aux mobilités, à la durée hebdomadaire entre autre chose. Sans cela, nous continuerons à palier les conséquences sans traiter les causes comme on s'y atèle depuis plusieurs décennies.

Le code de l'action sociale et des familles généralise la création d'équipes pluridisciplinaires avec une forte participation des allocataires. Ne peut-on pas décréter des Etats Généraux des AIS (Allocations Individuelles de Solidarités) et réfléchir dans chaque département à des propositions concrètes en réunissant les différents acteurs et en premier lieu les allocataires, pour enfin changer la vie des plus précaires sans les stigmatiser davantage.

Sans réforme de fond, notamment celle liée au financement, les départements n'y parviendront pas. Un autre combat consisterait à individualiser le versement du RSA et non le familialiser.

En urgence, il faudrait réévaluer le montant du RSA pour qu'il puisse correspondre pourquoi pas à celui de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées).

Le RSA protège quoiqu'on en dise de la très grande pauvreté mais ne permet pas en l'état de sortir de la pauvreté. Rechercher un travail lorsque les conditions de logement, de santé...ne sont pas viables quand on ne parvient pas à faire face à ses besoins primaires, quand on est obligé d'aller faire la queue lors des distributions alimentaires, est un chemin semé d'embûches. En prendre conscience est le préalable à toute amélioration des politiques publiques.



LES RENDEZ-VOUS DE JUILLET

► Ce **lundi 3 juillet**, en **solidarité avec les maires agressés**, insultés ou menacés, des rassemblements sont prévus à midi, à l'appel de l'Association des Maires de France (AMF).G

► Gratuite et **durant tout l'été**, vous avez la possibilité de vous remémorer la tragique **guerre d'Espagne** au **Pavillon populaire** (Montpellier), à travers la très riche exposition d'**Antoni Campana**.